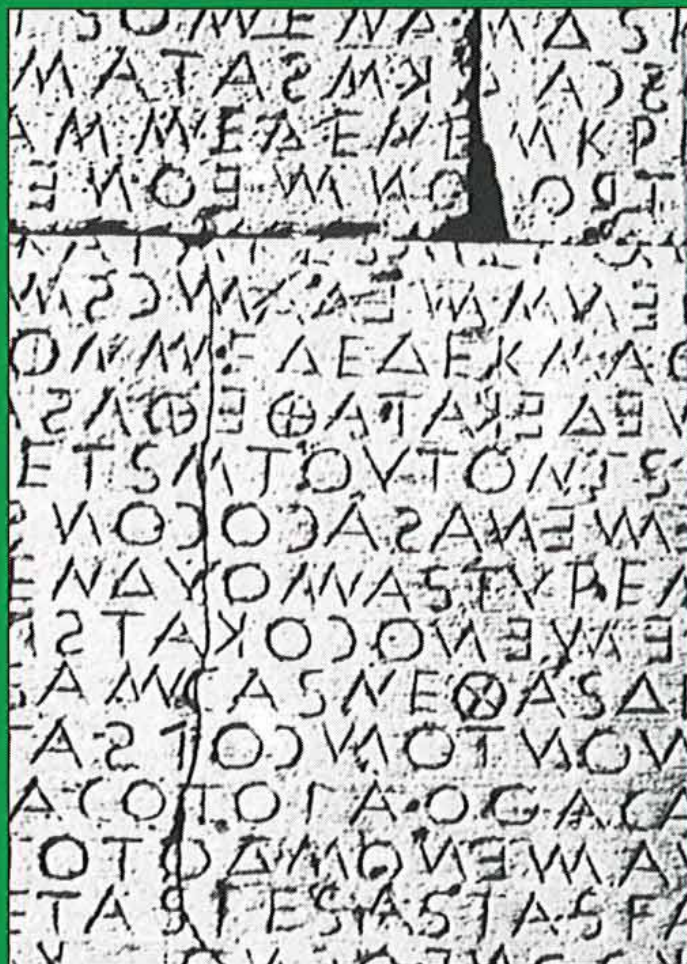


Des dialectes grecs aux *Lois* de Gortyne

sous la direction de Catherine Dobias-Lalou



Le présent volume constitue les actes d'une table-ronde tenue à Dijon en novembre 1997.

Depuis une vingtaine d'années, les recherches sur les dialectes grecs anciens ont manifesté une grande vitalité en France, notamment autour de l'équipe de Nancy, et à l'étranger. Les contributions rassemblées ici s'orientent selon trois directions, dont la nécessité était apparue clairement à Pont-à-Mousson en 1986 (*Verbum* 10, 1987).

1°) L'onomastique fait partie du matériel dialectal. En témoignent l'exposé de J. L. García Ramón, sur les apports de la grammaire comparée à l'analyse de certains noms propres dialectaux, et ceux de C. Dobias-Lalou et de Cl. Brixhe, qui examinent le matériel anthroponymique de deux régions coloniales, la Cyrénaïque et la Pamphylie, dont les parlers traduisent, chacun à sa façon, le contact entre la langue grecque et une langue indigène.

2°) Le lexique mérite en dialectologie autant d'attention que la phonétique et la morphologie. Sous ce jour, J.-L. Perpillou étudie le supplétisme entre ὠνεῖσθαι et πρίσθαι dans différents corpus de langue archaïque et L. Dubois s'intéresse à deux vocables des *Lois* de Gortyne.

3°) Les sources privilégiées de la dialectologie que sont les inscriptions ne peuvent être interprétées que grâce à la collaboration étroite des linguistes et des historiens. Les *Lois* de Gortyne, retenues pour cette raison comme document privilégié de cette rencontre, justifiaient la mission confiée à H. et M. Van Effenterre de présider les échanges entre spécialistes des deux disciplines. C'est ainsi que M. Gagarin, historien du droit grec, s'est interrogé sur la rhétorique des *Lois* de Gortyne, tandis que Cl. Brixhe, en collaboration avec M. Bile, a cherché à cerner, dans le cadre de ces *Lois* et par le vocabulaire, le fonctionnement de la circulation des biens à Gortyne.